



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

Anciens Combattants Canada

Faits et chiffres

Édition de mars 2021



Veillez lire l'avertissement important à l'intérieur de la couverture.

This book is available in English.

Avertissement

Les prévisions ministérielles sur les clients et les dépenses sont utilisées pour appuyer les demandes budgétaires officielles afin de modifier les niveaux de financement annuels et les autorisations de dépenser concernant les programmes et les services offerts aux vétérans ainsi que pour effectuer le suivi de la participation réelle des clients et du véritable usage des programmes, tant au chapitre du nombre de clients que des dollars dépensés. Les prévisions sont mises à jour tous les ans, tandis que le suivi des dépenses est effectué tous les trimestres dans la mesure du possible.

Ces chiffres ne concordent pas précisément avec les autres rapports financiers publiés ci-dessous, en raison du moment de la diffusion de l'information, du niveau de compte rendu détaillé dans l'ensemble des programmes et de l'accent mis uniquement sur les dépenses des programmes. Le budget de fonctionnement ordinaire et les dépenses du Ministère ne font pas partie des dépenses de programme. En outre, les prévisions peuvent ne pas correspondre aux montants budgétaires approuvés par le Ministère. Si c'est le cas, des rajustements du financement peuvent être demandés lors des cycles de préparation du Budget principal des dépenses pour assurer un financement approprié afin que tous les vétérans reçoivent les avantages et les services auxquels ils ont droit.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan des dépenses et les dépenses réelles du Ministère en cliquant sur les liens ci-dessous :

1. Le [Plan ministériel \(PM\)](#) (autrefois appelé le Rapport sur les plans et les priorités) présente les priorités ministérielles, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les besoins connexes en ressources pour une période de trois ans, à compter de l'année indiquée dans le titre du rapport.
2. Le [Rapport sur les résultats ministériels \(RRM\)](#) (autrefois appelé Rapport ministériel sur les résultats) est un compte rendu du rendement réel obtenu par le Ministère au cours du plus récent exercice terminé, au regard des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son plan ministériel. Le RRM informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations gouvernementales pour les Canadiens.
3. Le [Rapport financier trimestriel \(RFT\)](#) pour les ministères et organismes est composé de tableaux financiers comparant les dépenses prévues et les dépenses réelles, tant pour le trimestre que pour la période écoulée depuis le début de l'exercice, et fournissant de l'information comparative pour l'exercice précédent. Chaque rapport comprend les autorisations de dépenser accordées dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que tout virement d'affectation approuvé par le Conseil du Trésor qui est devenu disponible pour utilisation par l'institution à la fin du trimestre.
4. Les [Comptes publics du Canada](#) constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général. Ils couvrent les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice.

	Page
Sommaire des faits et des chiffres.....	5
Sommaire des bénéficiaires des programmes.....	5
Sommaire des dépenses de programmes.....	6
Analyse des faits et chiffres d'ACC.....	7
Nouveaux programmes d'ACC.....	8
CHAPITRE 1 : Données démographiques.....	12
1.1 Nombre estimatif de vétérans par province.....	12
1.2 Nombre estimatif de vétérans par âge moyen.....	12
1.3 Vétérans et survivants servis par le Ministère (uniques).....	13
1.4 Nombre total de vétérans selon le sexe, le type de service et l'âge.....	13
1.5 Nombre de vétérans servis par le Ministère par bureau de secteur.....	14
CHAPITRE 2 : Dépenses ministérielles.....	15
2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement.....	15
2.2 Budget ministériel.....	16
CHAPITRE 3 : Aperçu des dépenses de programme.....	17
3.1 Dépenses de programme - chiffres réels.....	17
3.2 Dépenses de programme - prévisions.....	18
CHAPITRE 4 : Prestations d'invalidité	19
4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité.....	19
4.2 Bénéficiaires d'une pension d'invalidité.....	19
4.3 Dépenses liées aux pensions d'invalidité.....	19
4.4 Bénéficiaires des indemnités d'invalidité.....	20
4.5 Dépenses liées aux indemnités d'invalidité.....	20
4.6 Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité — bénéficiaires à double admissibilité.....	20
4.7 Bénéficiaires par catégorie d'invalidité.....	21
4.8 Affections les plus fréquentes.....	22
4.9 Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées.....	22
4.10 Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation.....	23
4.11 Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité.....	23
CHAPITRE 5 : Programmes de soins de santé.....	24
5.1 Bénéficiaires des avantages médicaux.....	24
5.2 Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés.....	25
5.3 Bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	26
5.4 Dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	27
5.5 Soins de longue durée (SLD) — Bénéficiaires et dépenses	28
5.6 Programme de réadaptation : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme.....	29

	Page
CHAPITRE 6 : Avantages financiers.....	30
6.1 Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation.....	30
6.2 Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées.....	31
6.3 Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses liée à la prestation.....	32
6.4 Bénéficiaires de l'allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses liées à l'allocation.....	32
6.5 Bénéficiaires de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et les dépenses liées à l'allocation.....	31
6.6 Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants.....	33
6.7 Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants.....	33
CHAPITRE 7 : Santé mentale.....	34
7.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une invalidité psychiatrique.....	34
7.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le sexe	34
7.3 Santé mentale - faits en bref.....	34
CHAPITRE 8 : Vétérans d'Afghanistan.....	35
8.1 Membres déployés en Afghanistan (uniques).....	35
8.2 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des avantages d'ACC.....	35
8.3 Vétérans d'Afghanistan par âge.....	35
8.4 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité par catégorie d'invalidité.....	36
8.5 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité – Troubles de santé mentale.....	36
8.6 Vétérans d'Afghanistan – faits en bref.....	36
CHAPITRE 9 : Prestation de service.....	37
9.1 Vétérans en gestion de cas.....	37
9.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie.....	37
9.3 Utilisateurs de Mon dossier à ACC.....	38
9.4 Usage de Mon dossier à ACC (ouvertures de session).....	38
CHAPITRE 10 : Appels – Pensions et prestations d'invalidité.....	39
10.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions.....	39
CHAPITRE 11 : Ressources humaines.....	40
11.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique].....	40

Sommaire des faits et des chiffres

Édition de mars 2021

Sommaire des bénéficiaires des programmes

Programme	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévisions 2021-2022	% de variation prévis ¹
Programmes traditionnels					
Pensions d'invalidité	101 451	92 881	87 554	82 600	-5,7 %
Avantages médicaux ²	78 689	78 220	74 730	94 900	27,0%
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	85 826	83 855	81 709	91 000	11,4%
Allocations aux anciens combattants	1 650	1 391	1 174	1 080	-8,0 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants					
Indemnités d'invalidité ³	76 829	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	13 749	14 199	14 377	14 620	1,7 %
Perte de revenus	17 534	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	12 805	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	86	95	106	125	17,9 %
Prestation de retraite supplémentaire ^{4,5}	151	10,333	181	140	-22,7 %
Allocation de sécurité du revenu de retraite	183	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Indemnité pour blessure grave	9	11	18	21	16,7 %
Allocation de reconnaissance pour aidant	661	756	852	1 040	22,1 %
Allocation pour études et formation (AEF)	1 072	1 700	1 933	2 230	15,4 %
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille ⁶	21	32	22	s.o. ⁷	s.o. ⁷
Fonds d'urgence pour les vétérans	686	865	620	s.o. ⁸	s.o. ⁸
Indemnité pour douleur et souffrance	s.o.	82 367	88 744	106 400	19,9 %
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	s.o.	14 223	18 326	22 330	21,8 %
Prestation de remplacement du revenu	s.o.	21 729	24 420	26 550	8,7 %

Nota : Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2018 : Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance pour aidant; Fonds d'urgence pour les vétérans.

Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2019 : Indemnité pour douleur et souffrance; Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance; Prestation de remplacement du revenu.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Calcul de pourcentage de variation prévu : Le chiffre de 2019-2020 est soustrait du chiffre prévu pour 2020-2021, divisé par le chiffre de 2019-2020.

² Inclus dans Autres services de santé achetés (ASSA).

³ Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité a été remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance.

⁴ Le 1^{er} avril 2019, l'allocation pour perte de revenus, l'allocation pour incidence sur la carrière/le supplément à l'AIC, les prestations de la sécurité de revenu de retraite et les prestations de retraite supplémentaires ont été regroupés dans la nouvelle prestation de remplacement du revenu.

⁵ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin en raison de la mise en œuvre de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient une décision favorable relative à la diminution de la capacité de gain ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'à ce jour.

⁶ Les bénéficiaires sont des organismes dont le financement a été approuvé en date du 31 mars 2020 ou en fin de trimestre.

⁷ Il n'est pas possible d'estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui bénéficieront du soutien (qui ont présenté une demande et obtiennent une subvention ou une contribution) peut varier considérablement.

⁸ Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

Sommaire des faits et des chiffres

Édition de mars 2021

Sommaire des dépenses de programmes

Programme (en millions de dollars)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévisions 2021-2022 ¹	% de variation prévus ^{2,3}
Programmes traditionnels					
Pensions d'invalidité	1 216.5 \$	1 227.6 \$	1 125.5 \$	1 085.3 \$	-3,6 %
Autres services de santé achetés (incl. avantages médicaux)	621.6 \$	630.2 \$	627.6 \$	840.9 \$	34,0 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants	342.2 \$	339.2 \$	339.1 \$	383.4 \$	13,1 %
Allocations aux anciens combattants	5.7 \$	4.6 \$	3.9 \$	3.7 \$	-5,1 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants					
Indemnités d'invalidité ⁴	1 323,7 \$	115,6 \$	3.0 \$	2,2 \$	-27,6 %
Réadaptation et service de soutien de la NCAC	53,2 \$	62,1 \$	65.5 \$	89,2 \$	36,1 %
Perte de revenus ⁵	527,7 \$	13,9 \$	7.0 \$	6,3 \$	-9,4 %
Allocation pour incidence sur la carrière ⁶	189,0 \$	s.o.	0.1 \$	0,0 \$	s.o. ⁵
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1,5 \$	1,9 \$	2.1 \$	2,7 \$	28,6 %
Prestation de retraite supplémentaire ^{5,7}	0,6 \$	40,6 \$	0.9 \$	0,8 \$	-15,9 %
Allocation de sécurité du revenu de retraite ⁵	1,6 \$	0,1 \$	0.0 \$	0,1 \$	278,1 %
Indemnité pour blessure grave	0,7 \$	0,8 \$	1,4 \$	1,7 \$	23,7 %
Allocation de reconnaissance pour aidant	6,6 \$	9,5 \$	10,6 \$	14,1 \$	33,0 %
Allocation pour études et formation	12,3 \$	20,6 \$	23,4 \$	28,8 \$	23,2 %
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	3,0 \$	4,8 \$	7,0 \$	8,0 \$	14,3 %
Fonds d'urgence pour les vétérans	1,2 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,0 \$	-31,2 %
Indemnité pour douleur et souffrance	s.o.	917,0 \$	1,085.5 \$	2 149,2 \$	98,0 %
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	s.o.	119,1 \$	154,1 \$	178,0 \$	15,5 %
Prestation de remplacement du revenu	s.o.	777,5 \$	868,4 \$	1,042,7 \$	20,1 %

Nota : Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2018 : Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance pour aidant; Fonds d'urgence pour les vétérans. Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2019 : Indemnité pour douleur et souffrance; Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance; Prestation de remplacement du revenu.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des

² Pourcentages de variation prévus : Le chiffre de 2019-2020 est soustrait du chiffre prévu pour 2020-2021, divisé par le chiffre de 2019-2020.

³ La variation en pourcentage peut être influencée par des chiffres arrondis.

⁴ Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité a été remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance.

⁵ Le 1^{er} avril 2019, la pension à vie (PV) est entrée en vigueur et l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) ainsi que le Programme de prestation de retraite supplémentaire et l'allocation pour perte de revenus sont devenus trois des six avantages financiers intégrés à la prestation de remplacement du revenu offerts dans le cadre du Programme de soutien du revenu.

⁶ Les dépenses sont prévues pour tenir compte des nouveaux calculs, des rajustements ou des demandes de révision pour les clients qui étaient inscrits au programme avant le 1^{er} avril 2019.

⁷ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

Analyse des faits et chiffres d'ACC

En date du 31 mars 2021, ACC a estimé que la population totale de vétérans au Canada était de 617 800, composée de 25 500 vétérans ayant servi en temps de guerre et de 592 300 vétérans des FAC. Nous prévoyons une diminution de la population de ces deux types de vétérans au cours des cinq prochaines années.

Les vétérans servis par ACC représentent environ 19 % de la population de vétérans au Canada. En date du 31 mars 2021, ACC a servi 8 026 (31 %) vétérans ayant servi en temps de guerre et 112 252 (19 %) vétérans des FAC. De plus, ACC a fourni des avantages à 34 398 survivants de vétérans ayant servi en temps de guerre et à 17 957 survivants de vétérans des FAC, et il administre des avantages au nom de 17 957 membres ou anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et leurs survivants.

Le budget d'ACC fluctue d'un exercice à l'autre en raison de la nature de ses programmes, qui sont axés sur la demande, ainsi que sur les besoins et les droits des vétérans. Autrement dit, les vétérans reçoivent les avantages auxquels ils ont droit, que le nombre de demandeurs s'élève à 10 ou à 10 000.

Au total, le nombre de clients d'ACC (vétérans et survivants) a augmenté de 0,7 % en 2020-2021. Nous prévoyons que l'augmentation du nombre de vétérans et de survivants des FAC et de la GRC dépassera un peu la baisse du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre et de leurs survivants, ce qui donnera une hausse moyenne de 2,8 % du total des clients d'ACC au cours des cinq prochaines années.

Pension à vie

Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance et mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Les dépenses réelles d'ACC pour 2020-2021 sont moins élevées que prévu étant donné que la demande à l'égard de certains programmes était moins élevée que prévu et en raison des répercussions de la pandémie.

Les programmes de retraite

L'ancien Programme de services de transition de carrière a été abandonné en date du 1^{er} avril 2018 et remplacé par le nouveau Programme de services de transition de carrière (voir Nouveaux programmes à ACC à la page 9).

L'allocation pour relève d'un aidant naturel a été abandonnée en date du 1^{er} avril 2018 et remplacée par l'allocation de reconnaissance pour aidant (voir Nouveaux programmes à ACC à la page 8).

Automatisation des faits et chiffres d'ACC

Le livre Faits et chiffres d'ACC sera converti en tableau de bord automatisé en 2021. Il contiendra des données automatisées sur les clients qui seront mises à jour tous les mois. Il fournira également des statistiques sur les clients pour chacun des programmes, ainsi qu'une ventilation des données selon la région géographique, la province, l'âge, le type de service, le sexe, le type de client et le milieu rural/urbain. Enfin, il fournira des liens vers les éléments suivants :

[Outil d'estimation des temps d'attente](#)

[Plan ministériel](#)

[Budget principal des](#)

[Normes de service](#)

[Infobase du GC](#)

Nouveaux programmes d'ACC : 2018-2019

Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie après le service des membres admissibles, les militaires qui sont libérés, les vétérans, les époux ou conjoints de fait survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Les services sont fournis aux clients directement par l'entremise d'un fournisseur national de services.

Services de transition de carrière (STC) : demandes approuvées et dépenses

Demandes de STC approuvées et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Demandes de STC approuvées ^{1,2}	1 559	1 236	1 018
Dépenses totales (en millions de dollars) ³	1,6 \$	1,8 \$	2,3 \$

Dépenses liées aux STC	Prévisions ⁴				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Dépenses totales (en millions de dollars) ³	2,8 \$	3,0 \$	3,3 \$	3,5 \$	3,7 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Ce chiffre représente les clients qui ont reçu une décision favorable en matière d'admissibilité. Il se peut toutefois qu'ils n'aient pas de plan actif auprès du fournisseur de services national. Il n'existe pas encore de données complètes pour ce programme, car ce dernier a nécessité le lancement d'un nouveau système de gestion de cas et parce que les ensembles de données et de rapports sont toujours en voie d'élaboration.

² La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les données historiques ne sont pas actuellement disponibles pour les chiffres des demandes de 2017-2018.

³ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les dépenses sont déclarées sous Réadaptation et SSV (Services de soutien aux vétérans) depuis 2018-2019. Certains bénéficiaires de Services de transition de carrière (subvention) en 2018-2019 ont reçu un remboursement pour les services reçus avant le 1^{er} avril 2018.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Allocation pour études et formation (AEF)

L'Allocation pour études et formation pour les vétérans offre des fonds à des participants admissibles afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et de la formation pour les appuyer vers une transition réussie de la vie militaire à la vie après le service militaire, les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'études et d'emploi après leur libération et mieux les préparer pour qu'ils soient plus compétitifs au sein de la population active civile.

Allocation pour études et formation (AEF) : Bénéficiaires¹ et dépenses liées au programme

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans	1 072	1 700	1 933
Dépenses totales (en millions de dollars)	12,3 \$	20,6 \$	23,4 \$

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Prévisions ²				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Vétérans	2 230	1 950	2 210	2 560	2 560
Dépenses totales (en millions de dollars)	28,8 \$	25,4 \$	29,4 \$	34,7 \$	35,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ On entend par bénéficiaires les vétérans qui ont reçu un paiement au cours de l'exercice financier.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2018-2019.../suite

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille

Le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille donne des fonds aux organismes qui effectuent des recherches et/ou élaborent ou mettent en œuvre des programmes novateurs qui améliorent la qualité de vie de nos vétérans et de leur famille.

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille : Bénéficiaires¹ et dépenses

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Bénéficiaires (les organisations) ²	21	32	22
Dépenses totales (en millions de dollars)	3,0 \$	4,8 \$	7,0 \$

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille Dépenses	Prévisions ³				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Dépenses totales (en millions de dollars)	8,0 \$	8,0 \$	8,0 \$	3,0 \$	3,0 \$

Source : Politiques stratégiques et Commémoration

¹ Les bénéficiaires désignent les organismes dont le financement a été approuvé au cours de l'exercice financier.

² Il n'y a pas de bénéficiaires pour 2017-2018 comme le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018.

³ On ne peut pas estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui ont présenté une demande à la suite de laquelle ils bénéficieraient de financement ou d'une contribution peut grandement varier.

Fonds d'urgence pour les vétérans

Le Fonds d'urgence pour les vétérans offre un soutien financier en vue d'aider les vétérans et leur famille en temps de crise et lorsqu'ils font face à des situations financières urgentes qui menacent leur santé et leur bien-être. Sans y être restreintes, les urgences financières pourraient inclure la nourriture, les vêtements, l'abri, les soins médicaux et les dépenses nécessaires pour assurer la sécurité et le logement.

Fonds d'urgence pour les vétérans : Bénéficiaires^{1,2} et dépenses

Fonds d'urgence pour les vétérans Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019	2019-2020	2019-2020
Bénéficiaires ³	686	865	620
Dépenses (en millions de dollars)	1,2 \$	1,5 \$	1,5 \$

Fonds d'urgence pour les vétérans Dépenses	Prévisions ⁴				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Dépenses (en millions de dollars)	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont reçu un paiement pendant l'exercice financier.

² Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

³ Il n'y a pas eu de bénéficiaires du Fonds d'urgence pour les vétérans en 2017-2018, puisque le Fonds n'a vu le jour que le 1^{er} avril 2018.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Allocation de reconnaissance pour aidant

L'Allocation de reconnaissance pour aidant reconnaît formellement la contribution des aidants naturels à la santé et au bien-être des vétérans gravement blessés qui ont besoin de soins et de supervision continus en raison de leurs problèmes de santé physique et/ou mentale liés au service. Cette allocation est versée directement aux aidants naturels des vétérans.

Allocation de reconnaissance des aidants naturels : Bénéficiaires et dépenses¹

Allocation de reconnaissance pour aidant Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Bénéficiaires ³	661	756	852
Dépenses totales (en millions de \$)	6,6 \$	9,5 \$	10,6 \$

Allocation de reconnaissance pour aidant Bénéficiaires et dépenses	Prévisions ⁴				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Bénéficiaires	1 040	1 230	1 460	1 730	2 040
Dépenses totales (en millions de \$)	14,1 \$	17,0 \$	20,6 \$	24,8 \$	30,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ L'allocation de reconnaissance pour aidant remplace l'allocation pour relève d'un aidant familial depuis le 1^{er} avril 2018.

² Bénéficiaires désignent les personnes qui ont reçu un paiement dans l'année de référence.

³ Il n'y a pas de bénéficiaires de l'ARA pour 2017-2018 comme l'allocation de reconnaissance pour aidant est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2019-2020

Pension à vie (PV)

Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu.

L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance; mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au
- donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Indemnité pour douleur et souffrance : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme

Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès Bénéficiaires	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019 ¹	2019-2020	2020-2021
Vétérans	-	79 771	85 176
Survivants	-	2 009	2 819
Sous-total		81 780	87 995
Indemnité de décès	-	587	749
Total des bénéficiaires		82 367	88 744

Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et à l'Indemnité de décès (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019 ¹	2019-2020	2020-2021
Indemnité pour douleur et souffrance	-	904,5 \$	1 063,6 \$
Indemnité de décès ²	-	12,4 \$	21,9 \$
Total des dépenses³		917,0 \$	1 085,5 \$

Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès Bénéficiaires	Prévisions ⁴				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Vétérans	100 900	106 300	111 400	116 300	120 900
Survivants	4 700	5 000	5 200	5 500	5 800
Sous-total	105 600	111 300	116 600	121 800	126 700
Indemnité de décès	800	900	1 000	1 100	1 200
Total des bénéficiaires	106 400	112 200	117 600	122 900	127 900

Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et à l'Indemnité de décès (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Indemnité pour douleur et souffrance	2 118,2 \$	1 137,9 \$	1 187,0 \$	1 236,1 \$	1 275,1 \$
Indemnité de décès	30,9 \$	15,1 \$	15,5 \$	15,8 \$	16,0 \$
Total des dépenses¹	2 149,2 \$	1 153,0 \$	1 202,4 \$	1 251,9 \$	1 291,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Il n'y a eu aucun bénéficiaire de l'indemnité pour douleur et souffrance ni aucune dépense liée à ce programme en 2017-2018 et en 2018-2019, étant donné que l'IDS est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

² Les données relatives aux indemnités de décès sont déclarées à la fin de l'exercice.

³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2019-2020

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019 ¹	2019-2020	2020-2021
Bénéficiaires (vétérans)	-	14 223	18 326
Dépenses (en millions de dollars)	-	119,1 \$	154,1 \$

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	Prévisions ²				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Bénéficiaires (vétérans)	22 330	25 410	28 270	31 360	34 060
Dépenses (en millions de dollars)	178,0 \$	192,2 \$	211,7 \$	233,5 \$	256,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Il n'y a eu aucun bénéficiaire de l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance en 2017-2018 et en 2018-2019, étant donné que l'ISDS est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Prestation de remplacement du revenu : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme

Prestation de remplacement du revenu	Chiffres réels en date du 31 mars 2021		
	2018-2019 ¹	2019-2020	2020-2021
Bénéficiaires < 65 ans			
Vétérans	-	20,247	22,551
Survivants/Orphelins	-	578	659
Bénéficiaires > 65 ans			
Vétérans	-	623	970
Survivants	-	21	20
Montant protégé du supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière (SAIC)²			
Montant protégé du SAIC	-	260	220
Total des bénéficiaires	-	21,729	24,420
Dépenses (en millions de dollars)	-	777,5 \$	868,4 \$

Prestation de remplacement du revenu	Prévisions ³				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2024-2025
Bénéficiaires < 65 ans					
Vétérans	24 500	26 600	28 800	30 900	33,100
Survivants/Orphelins	850	990	1 130	1 270	1 410
Bénéficiaires > 65 ans					
Vétérans	920	1 000	1 100	1 200	1 300
Survivants	30	40	50	60	70
Montant protégé du supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière (SAIC)²					
Montant protégé du SAIC	250	250	240	230	230
Total des bénéficiaires	26 550	28 880	31 320	33 660	33 610
Dépenses (en millions de dollars)	1 042,7 \$	1 145,2 \$	1 253,5 \$	1 368,9 \$	1 489,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Il n'y a eu aucun bénéficiaire de la prestation de remplacement du revenu en 2017-2018 et en 2018-2019, étant donné que la PRR est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

² Comprend les clients bénéficiant du SAIC qui sont passés à la PPR et qui soit ne recevaient pas l'APR/ASRR, soit avaient des déductions d'autres sources de revenus qui font en sorte que la partie restante de la PRR est à 0 \$.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 1 : Données démographiques

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre estimatif de tous les vétérans, y compris ceux qui sont clients d'ACC et ceux qui ne le sont pas.

L'estimation de la population des vétérans ayant servi en temps de guerre est fondée sur le recensement mené par Statistique Canada en 1971 et l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada en 1988; elle est mise à jour chaque année à l'aide des taux de survie tirés des tables de mortalités de Statistique Canada.

L'estimation de la population des vétérans des FAC est fondée sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) menée par Statistique Canada en 2003. Les données sont mises à jour chaque année à l'aide des renseignements sur la libération obtenus du ministère de la Défense nationale et des taux de survie tirés des tables de mortalité de Statistique Canada.

Tableau 1.1 – Nombre estimatif de vétérans par province¹

Province	Anciens combattants (service de guerre) [Seconde Guerre mondiale, guerre de Corée]	Vétérans des Forces armées canadiennes (Force régulière et Première réserve)	Nombre estimatif total de vétérans
Terre-Neuve-et-Labrador	300	15 100	15 400
Île-du-Prince-Édouard	200	3 700	3 900
Nouvelle-Écosse	1 300	38 500	39 800
Nouveau-Brunswick	1 000	28 100	29 100
Québec	2 000	115 200	117 200
Ontario	11 000	212 400	223 400
Manitoba	1 100	18 700	19 800
Saskatchewan	800	14 500	15 300
Alberta	2 000	64 200	66 200
Colombie-Britannique	5 500	80 000	85 500
Territoires	0	1 900	1 900
Pays étrangers	400	0	300
Total : Nombre estimatif de la population des vétérans canadiens²	25 500	592 300	617 800

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les estimations de la population de vétérans sont en date du 31 mars 2021.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.2 – Nombre estimatif de vétérans par âge moyen¹

Type de service	Âge moyen	mars 2021
Anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale	96	20 300
Anciens combattants de la guerre de Corée	89	5 200
Nombre estimatif total d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre ²	94	25 500
Forces armées canadiennes – Force régulière	62	315 000
Forces armées canadiennes – Première réserve	57	277 300
Nombre estimatif total de la population de vétérans des Forces armées canadiennes ²	59	592 300
Nombre estimatif total de vétérans canadiens	s.o.	617 800

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les estimations de la population de vétérans sont en date du 31 mars 2021.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Anciens Combattants Canada

Depuis novembre 2010, le Ministère sert plus de vétérans des Forces armées canadiennes de l'ère moderne que d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre.

Tableau 1.3 Vétérans et survivants servis par le Ministère (uniques)

Vétérans et survivants uniques par type	Chiffres réels en date du 31 mars 2021					Âge moyen (en date du 31 mars 2021)
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Service de guerre	25 016	20 273	15 644	12 375	8 026	95
Forces armées canadiennes (FAC)	93 123	97 231	101 049	106 744	112 252	59
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	12 482	13 169	13 136	14 081	16 640	59
Sous-total : Vétérans	130 621	130 673	129 829	133 200	136 918	61
Service de guerre	51 471	47 375	43 184	37 828	34 398	88
FAC	9 560	9 847	11 928	14 848	15 729	68
GRC	945	1 032	1 139	1 225	1 317	73
Sous-total : Survivants	61 976	58 254	56 251	53 901	51 444	82
Total : Vétérans et survivants d'ACC	192 597	188 927	186 080	187 101	188 362	67

Vétérans et survivants uniques par type	Prévisions ¹				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Service de guerre	8 200	6 300	4 800	3 500	2 600
FAC	131 500	135 900	140 000	143 900	147 300
GRC	18 400	19 400	20 300	21 300	22 000
Sous-total : Vétérans	158 200	161 600	165 100	168 700	172 000
Service de guerre	30 100	26 500	23 100	20 100	17 300
FAC	17 500	19 100	20 800	22 500	24 200
GRC	1 500	1 600	1 800	2 000	2 200
Sous-total : Survivants	49 100	47 300	45 800	44 600	43 700
Total : Vétérans et survivants d'ACC²	207 300	208 900	210 900	213 300	215 600

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.4 Nombre total de vétérans selon le sexe, le type de service et l'âge - mars 2021

Vétérans selon le sexe	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% total
Hommes	6 656	99 498	13 996	120 150	88 %
Femmes	1 324	12 296	2 635	16 255	12 %
Inconnu	46	458	9	513	0 %
Total	8 026	112 252	16 640	136 918	100 %

Vétérans par âge	Total de vétérans - Hommes					Total de vétérans - Femmes				
	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Hommes	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Femmes
29 et moins	0	2 263	74	2 337	2 %	0	443	26	469	0 %
30-39	0	11 046	1 172	12 218	9 %	0	1 878	398	2 276	2 %
40-49	0	13 331	2 173	15 504	11 %	0	2 891	887	3 778	3 %
50-59	0	23 599	2 825	26 424	19 %	0	4 109	863	4 972	4 %
60-69	0	16 659	3 890	20 549	15 %	0	1 918	400	2 318	2 %
70-79	0	17 453	2 852	20 305	15 %	0	479	56	535	0 %
80-89	756	13 575	936	15 267	11 %	19	511	5	535	0 %
90+	5 900	1 572	74	7 546	6 %	1 305	67	0	1 372	1 %
Total	6 656	99 498	13 996	120 150	88 %	1 324	12 296	2 635	16 255	12 %

Vétérans par âge	Total de vétérans - Inconnu				
	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Inconnu
29 et moins	0	1	0	1	0 %
30-39	0	5	1	6	0 %
40-49	0	11	0	11	0 %
50-59	0	70	1	71	0 %
60-69	0	96	1	97	0 %
70-79	0	139	3	142	0 %
80-89	4	123	3	130	0 %
90+	42	13	0	55	0 %
Total	46	458	9	513	0 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 1.5 – Nombre de vétérans servis par bureau de secteur - mars 2021

Le tableau ci-dessous présente une répartition des vétérans par bureau de secteur d'ACC et énumère les vétérans ayant des plans d'intervention actifs auprès d'un gestionnaire de cas du Ministère.

Bureau de secteur	Vétérans			Total	Vétérans ayant des plans d'intervention ouverts ¹
	Service de guerre	FAC	GRC		
Halifax	399	13 415	1 188	15 002	1,881
Sydney	64	1 342	124	1 530	158
Nouvelle-Écosse²	463	14 757	1 312	16 532	2,039
Campbellton	64	914	104	1 082	87
Charlottetown	70	1 210	210	1 490	168
Corner Brook	23	620	110	753	163
Oromocto	74	4 382	254	4 710	869
Saint John	204	4 262	492	4 958	391
St. John's	87	1 883	404	2 374	372
Terre-Neuve-et-Labrador, N.-B., Î.-P.-É.	522	13 271	1 574	15 367	2,050
Montréal	412	3 501	345	4 258	513
Québec	140	9 145	121	9 406	1,798
St-Jean-sur-Richelieu	74	2 211	130	2 415	316
Québec	626	14 857	596	16 079	2,627
Gatineau	46	2 329	239	2 614	318
Ottawa	459	8 314	1 125	9 898	1,059
Pembroke	92	3 830	130	4 052	540
Région de la capitale nationale	597	14 473	1 494	16 564	1,917
Kingston	174	4 400	140	4 714	540
Peterborough	228	955	36	1 219	124
Thunder Bay	120	661	17	798	115
Toronto	964	2 103	107	3 174	339
Trenton	117	3 156	30	3 303	303
Centre de l'Ontario	1 603	11 275	330	13 208	1,421
Hamilton	366	1 822	94	2 282	228
London	234	1 408	94	1 736	259
North Bay	171	1 765	31	1 967	260
Mississauga	740	4 362	272	5 374	411
Windsor	230	1 503	69	1 802	127
Sud-Ouest de l'Ontario	1 741	10 860	560	13 161	1,285
Brandon	99	1 097	228	1 424	142
Calgary	402	4 219	1 230	5 851	432
Edmonton	314	7 905	1 440	9 659	1,146
Regina	122	778	539	1 439	103
Saskatoon	167	766	374	1 307	119
Winnipeg	285	2 484	491	3 260	331
Prairies	1 389	17 249	4 302	22 940	2,273
Kelowna	163	1 215	752	2 130	117
Penticton	264	1 698	949	2 911	154
Prince George	37	477	335	849	78
Surrey	461	1 986	1 434	3 881	201
Vancouver	381	1 407	649	2 437	231
Victoria	646	7 705	1 086	9 437	839
Colombie-Britannique et le Nord	1 952	14 488	5 205	21 645	1,620
Les opérations de pays étrangers	122	1 214	63	1 399	94
Inconnu/manquant	0	10	13	23	2
Total	9 015	112 454	15 449	136 918	15 328

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

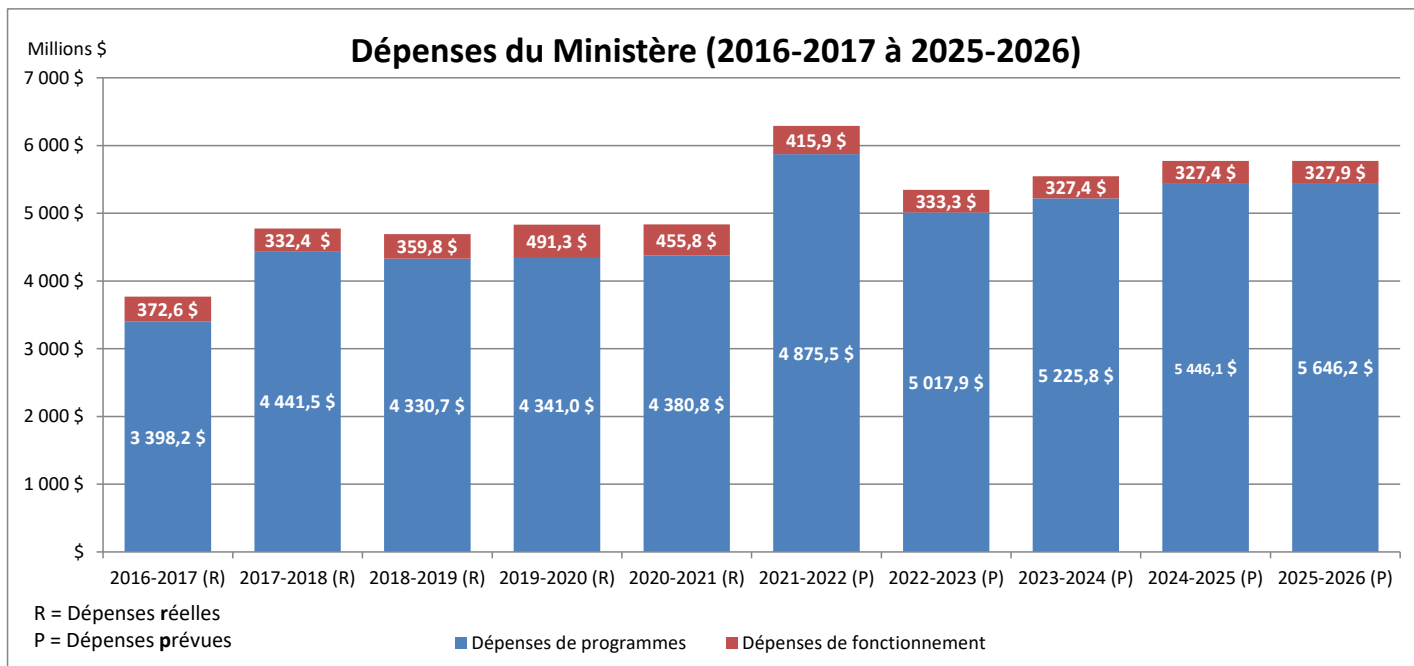
¹ Un plan d'intervention est un ensemble d'interventions ou d'actions organisées et comprenant des listes chronologiques du suivi et de la surveillance prévue, qui répond aux besoins non satisfaits du vétéran et à ses objectifs visés.

² La Nouvelle-Écosse comprend les Services en pays étrangers.

Chapitre 2 : Dépenses ministérielles

Tableau 2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement

L'information ci-dessous présente les dépenses ministérielles (chiffres réels et prévision).



Dépenses (en millions de dollars)	Chiffres réels				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Total pour les programmes ¹	3 398,2 \$	4 441,5 \$	4 330,7 \$	4 341,0 \$	4 380,8 \$
Total pour le fonctionnement ²	372,6 \$	332,4 \$	359,8 \$	491,3 \$	455,8 \$
Total : Dépenses réelles³	3 770,8 \$	4 773,9 \$	4 690,5 \$	4 832,3 \$	4 836,6 \$

Source : Comptes publics du Canada.

Dépenses (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Total pour les programmes ¹	5 880,1 \$	5 017,9 \$	5 225,8 \$	5 446,1 \$	5 646,2 \$
Total pour le fonctionnement ^{2,5}	415,9 \$	333,3 \$	327,4 \$	327,4 \$	327,9 \$
Total : Dépenses prévues	6 296,0 \$	5 351,2 \$	5 553,2 \$	5 773,5 \$	5 974,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend les subventions et contributions, Autres services de santé achetés (ASSA) et les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

² Comprend : traitement et salaires, fonctionnement, Hôpital Sainte-Anne, capsules sur la commémoration, stratégie de sensibilisation du budget de 2017, TOTM et crédit législatif. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas les services et avantages offerts aux vétérans en vertu du CRÉDIT 1 – Fonctionnement, c.-à-d. les coûts associés aux services de soutien de la NCAC et aux traitements visés par les ASSA. Le 1^{er} avril 2016, la responsabilité de l'Hôpital Sainte-Anne a été transférée à la province de Québec.

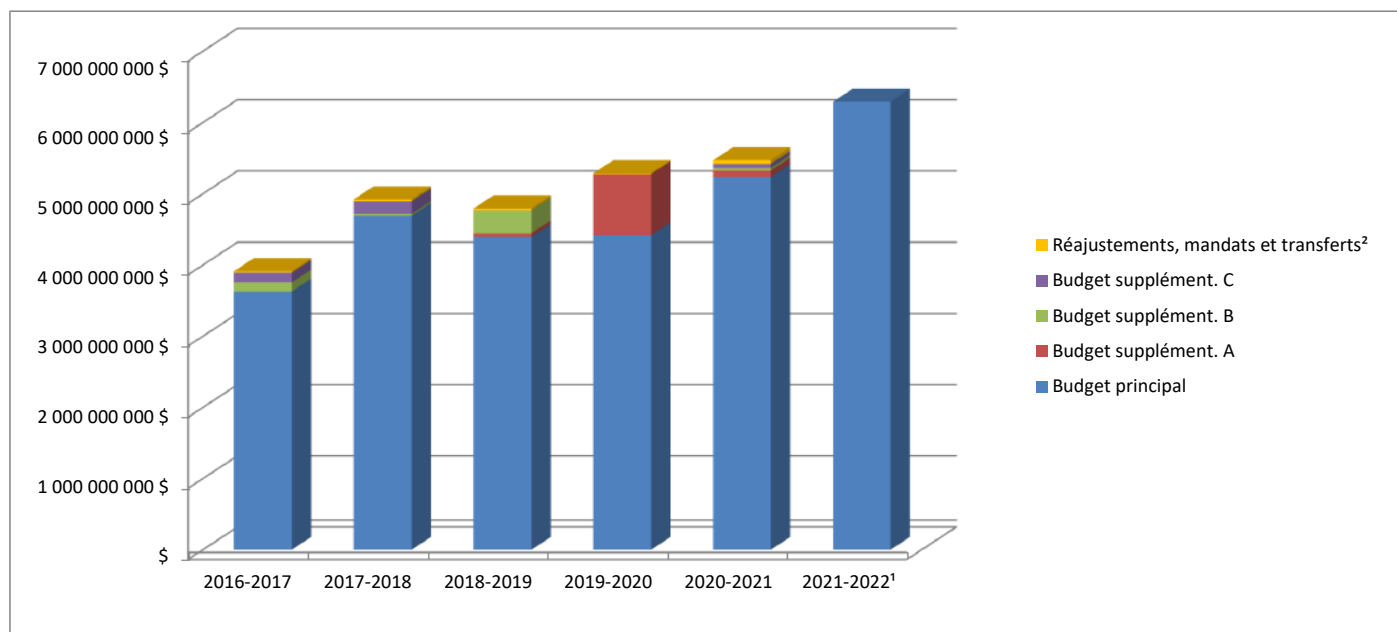
³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴ Les dépenses prévues (de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2025-2026) sont fondées sur les prévisions établies en octobre 2020 par la Direction de la statistique, Direction générale des finances.

⁵ Les dépenses prévues (de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2025-2026) pour les dépenses de fonctionnement sont basées sur la mise à jour annuelle des niveaux de référence 2021-2022.

Tableau 2.2 Budget ministériel

Le budget d'Anciens Combattants Canada pour l'exercice 2021-2022 se chiffre à 6,29 milliards de dollars. Les paiements versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires de programme représentent plus de 90 % du budget du Ministère.



	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Budget principal	3 628 281 702 \$	4 691 399 582 \$	4 394 554 432 \$	4 419 994 365 \$	5 237 702 254 \$	6 290 972 437 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	1,4 %	29,3 %	-6,3 %	0,6 %	18,5 %	20,1 %
Budget supplément. A	-	-	51 618 013 \$	857 597 414 \$	87 725 159 \$	-
Budget supplément. B	129 961 829 \$	26 213 870 \$	323 177 757 \$	-	37 759 214 \$	-
Budget supplément. C	134 848 828 \$	177 172 873 \$	-	-	56 268 000 \$	-
Réajustements, mandats et transferts ¹	21 338 217 \$	27 750 542 \$	26 547 620 \$	11,173,956	51 712 957 \$	-
Autorisations totales	3 914 430 576 \$	4 922 536 867 \$	4 795 897 822 \$	5 288 765 735 \$	5 471 167 584 \$	6 290 972 437 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	8,6 %	25,8 %	-2,6 %	10,3 %	3,4 %	15,0 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend les transferts du Conseil du Trésor (c'est-à-dire les réajustements d'indemnisation, le budget de fonctionnement reporté, les initiatives à l'échelle du gouvernement, etc.).

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.1 – Dépenses de programme (chiffres réels)

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Pensions d'invalidité	1,331.1 \$	1,261.2 \$	1,215.9 \$	1,227.0 \$	1,125.0 \$
Indemnités d'invalidité ¹	700.0 \$	1,621.4 \$	1,323.7 \$	115.6 \$	3.0 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	-	-	-	917.0 \$	1,085.5 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	-	-	-	119.1 \$	154.1 \$
Autres services de santé achetés	590.1 \$	583.3 \$	621.6 \$	630.2 \$	627.6 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	350.2 \$	344.6 \$	342.2 \$	339.2 \$	339.1 \$
Perte de revenus	269.9 \$	420.1 \$	527.7 \$	13.9 \$	7.0 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ²	79.7 \$	123.1 \$	189.0 \$	0.0 \$	0.1 \$
Prestation de remplacement du revenu	-	-	-	777.5 \$	868.4 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1.1 \$	1.5 \$	1.5 \$	1.9 \$	2.1 \$
Prestation de retraite supplémentaire ³	0.3 \$	0.3 \$	0.6 \$	40.6 \$	0.9 \$
Allocations aux anciens combattants	6.5 \$	6.1 \$	5.7 \$	4.6 \$	3.8 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	33.5 \$	43.6 \$	53.2 \$	62.1 \$	65.5 \$
Allocation pour études et formation	-	-	12.3 \$	20.6 \$	23.4 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0.5 \$	0.9 \$	1.6 \$	0.1 \$	0.0 \$
Fonds d'urgence pour les vétérans	-	-	1.2 \$	1.5 \$	1.5 \$
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	-	-	3.0 \$	4.8 \$	7.0 \$
Indemnité pour blessure grave	2.5 \$	1.2 \$	0.7 \$	0.8 \$	1.4 \$
Allocation de reconnaissance pour aidant	-	-	6.6 \$	9.5 \$	10.6 \$
Allocation pour relève d'un aidant familial ⁴	2.1 \$	2.8 \$	0.3 \$	0.0 \$	0.0 \$
Sous-total : Dépenses de programme⁵	3,367.5 \$	4,410.1 \$	4,306.8 \$	4,285.9 \$	4,325.9 \$
Autres dépenses de programme ^{6,7,8}	30.7 \$	31.4 \$	23.9 \$	55.1 \$	54.9 \$
Total : Dépenses réelles⁵	3,398.2 \$	4,441.5 \$	4,330.7 \$	4,341.0 \$	4,380.8 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

² Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

³ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé au titre de la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

⁴ L'Allocation pour relève d'un aidant familial a été remplacée par l'allocation de reconnaissance pour aidant le 1^{er} avril 2018.

⁵ Les totaux peuvent ne pas s'additionner correctement en raison de l'arrondissement des chiffres.

⁶ Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, le Programme de partenariat pour la commémoration, etc.

⁷ Dépenses 2019-2020 : Le gouvernement du Canada a consacré 30 millions de dollars en vue de reconnaître les vétérans métis de la Seconde Guerre mondiale pour les expériences qu'ils ont vécues avant et après la guerre et d'appuyer les initiatives commémoratives visant à sensibiliser le peuple métis et la population canadienne en général aux sacrifices et aux contributions des vétérans métis.

⁸ Dépenses 2020-2021 : Le gouvernement du Canada a investi 20 millions de dollars dans des paiements législatifs pour appuyer les organisations de vétérans.

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme.../suite

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.2 – Dépenses de programme (Prévisions)

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Prévisions ¹				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Pensions d'invalidité ²	1,085.3 \$	1,053.8 \$	1,024.9 \$	998.6 \$	975.2 \$
Indemnités d'invalidité ^{3,4}	2.2 \$	0.8 \$	0.3 \$	0.1 \$	0.0 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	2,149.2 \$	1,153.0 \$	1,202.4 \$	1,251.9 \$	1,291.1 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	178.0 \$	192.2 \$	211.7 \$	233.5 \$	256.1 \$
Autres services de santé achetés	840.9 \$	874.2 \$	903.5 \$	936.7 \$	950.1 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	383.4 \$	399.4 \$	416.8 \$	436.1 \$	454.4 \$
Perte de revenus	6.3 \$	5.6 \$	5.1 \$	4.6 \$	4.1 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ⁵	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
Prestation de remplacement du revenu	1,042.7 \$	1,145.2 \$	1,253.5 \$	1,368.9 \$	1,489.1 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	2.7 \$	3.0 \$	3.3 \$	3.5 \$	3.8 \$
Prestation de retraite supplémentaire ⁶	0.8 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
Allocations aux anciens combattants	3.7 \$	3.3 \$	3.0 \$	2.7 \$	2.4 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAAC)	89.2 \$	92.9 \$	96.9 \$	101.1 \$	105.5 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	28.8 \$	25.4 \$	29.4 \$	34.7 \$	35.5 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$
Fonds d'urgence pour les vétérans	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	8.0 \$	8.0 \$	8.0 \$	3.0 \$	3.0 \$
Indemnité pour blessure grave	1.7 \$	1.7 \$	1.7 \$	1.8 \$	1.8 \$
Allocation de reconnaissance pour aidant	14.1 \$	17.0 \$	20.6 \$	24.8 \$	30.0 \$
Sous-total : Dépenses de programme⁷	5,837.9 \$	4,976.6 \$	5,182.3 \$	5,403.1 \$	5,603.2 \$
Autres dépenses de programme ⁸	42.2 \$	41.3 \$	43.5 \$	43.0 \$	43.0 \$
Total : Dépenses de programme prévues⁷	5,880.1 \$	5,017.9 \$	5,225.8 \$	5,446.1 \$	5,646.2 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les prévisions ne comprennent pas les paiements correctifs de la pension d'invalidité.

³ Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

⁴ L'indemnité pour douleur et souffrance a remplacé l'indemnité d'invalidité en tant que nouvel avantage mensuel non imposable le 1^{er} avril 2019.

⁵ Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

⁶ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé au titre de la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

⁷ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁸ Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, le Programme de partenariat pour la commémoration, etc.

Chapitre 4 : Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont des paiements versés aux personnes atteintes d'une invalidité imputable au service militaire. Il y a deux types de prestation d'invalidité : Pensions d'invalidité et Indemnité d'invalidité. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, les prestations d'invalidité ont été modifiées de sorte à inclure la pension d'invalidité, l'indemnité pour douleur et souffrance et l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance.

Tableau 4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité

Bénéficiaires de prestations d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans	109 338	109 460	110 848	112 631	114 888
Survivants	51 999	49 776	46 386	43 428	39 419
Sous-total : vétérans et survivants	161 337	159 236	157 234	156 059	154 307
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	13 424	14 371	15 328	16 436	17 867
Total des bénéficiaires	174 761	173 607	172 562	172 495	172 174

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Pensions d'invalidité

Le programme de pensions d'invalidité reconnaît et indemnise les vétérans admissibles et les membres des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1^{er} avril 2006, ainsi qu'aux survivants, aux personnes à charge et aux civils admissibles qui subissent les conséquences d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service. L'indemnisation est versée sous forme de pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires pour leur affection ouvrant droit à pension peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins.

Ce programme indemnise également les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pour les conséquences particulières de cette invalidité, que ce soit pour leurs vêtements, de l'aide pour répondre à leurs besoins personnels ou pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est versée sous forme d'allocation mensuelle. Ce programme est maintenant offert grâce à des subventions.

Tableau 4.2 – Bénéficiaires d'une pension d'invalidité

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans	64 804	60 087	56 168	52 177	49 365
Survivants	51 227	48 790	45 283	40 704	38 189
Total des bénéficiaires	116 031	108 877	101 451	92 881	87 554
Allocation pour soins	6 732	6 315	6 466	6 060	5 914
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 524	1 507	1 517	1 422	1 357
Allocation vestimentaire	1 369	1 374	1 415	1 416	1 487

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Prévisions ²				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Vétérans	47 600	45 200	42 900	40 900	39,000
Survivants	35 000	32 300	29 800	27 500	25,300
Total des bénéficiaires	82 600	77 500	72 700	68 400	64,300
Allocation pour soins	5 800	5 100	5 100	4 900	4,600
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 400	1 400	1 300	1 200	1,200
Allocation vestimentaire	1 400	1 400	1 300	1 300	1,200

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Exclut la GRC.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 4.3 – Dépenses liées aux pensions d'invalidité

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Pensions de vétéran	729,0 \$	689,9 \$	676,6 \$	647,6 \$	639,9 \$
Pensions de survivant	517,2 \$	488,3 \$	454,5 \$	432,7 \$	405,9 \$
Sous-total : pensions	1 246,2 \$	1 178,2 \$	1 131,1 \$	1 080,4 \$	1,045.8 \$
Total : Allocations spéciales	85,5 \$	83,7 \$	85,0 \$	84,1 \$	81,7 \$
Total : pensions et allocations spéciales (comprend les rajustements)^{1,2,3}	1 331,7 \$	1 261,9 \$	1 216,5 \$	1 227,6 \$	1,125.5 \$

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Pensions de vétéran	624,9 \$	614,3 \$	606,6 \$	600,6 \$	596.3 \$
Pensions de survivant	378,8 \$	360,4 \$	342,0 \$	323,9 \$	306.9 \$
Sous-total : pensions	1 003,7 \$	974,7 \$	948,6 \$	942,5 \$	903.2 \$
Total : Allocations spéciales	81,6 \$	79,1 \$	76,4 \$	74,0 \$	72.0 \$
Total : pensions et allocations spéciales⁵	1 085,3 \$	1 053,8 \$	1 024,9 \$	998,6 \$	975.2 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Inclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation, alors les chiffres diffèrent de ceux du tableau 3.1.

³ Vous trouverez plus d'informations sur le paiement à ce lien [Paiement correctif de la pension d'invalidité](#).

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁵ Exclut les récompenses pour bravoure et les accidents de vol.

Indemnité d'invalidité

Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006, ce programme offre en guise de reconnaissance une compensation aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans admissibles. Dans certains cas, le programme indemnise également l'époux ou le conjoint de fait survivant ainsi que les enfants survivants. Les indemnités sont versées en cas de décès, de détention et pour les conséquences non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les conséquences d'une déficience permanente sur la vie des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leur famille. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'indemnité maximale que peut recevoir une personne, en fonction de l'ampleur de l'invalidité, est de 374 169,60 \$. Une indemnité d'invalidité peut être versée soit en un paiement forfaitaire, soit des versements annuels étalés sur un nombre d'années donné, ou une combinaison des deux.

L'indemnité pour douleur et souffrance remplace l'indemnité d'invalidité (II) à titre de nouvelle prestation mensuelle non imposable à compter du 1^{er} avril 2019.

Tableau 4.4 – Bénéficiaires des indemnités d'invalidité^{1,2}

Indemnités d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans	61 759	67 575	73 844	-	-
Survivants	1 373	1 581	2 383	-	-
Sous-total : Indemnités	63 132	69 156	76 227	-	-
Indemnité de décès	467	538	602	-	-
Total : Indemnités	63 599	69 694	76 829	-	-

Indemnités d'invalidité	Prévisions ³				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Indemnité d'invalidité	-	-	-	-	-
Indemnité de décès	-	-	-	-	-
Total : Indemnités	-	-	-	-	-

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Nombre cumulatif de bénéficiaires de l'II encore en service en date du 31 mars (n'inclut pas les bénéficiaires décédés), mais qui ne touchent pas nécessairement un versement d'II dans un exercice financier donné.

² Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité a été remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance, qui a été introduite à cette même date. En date du 1^{er} avril 2019, les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité sont des bénéficiaires d'une indemnité pour douleur et souffrance. Les dépenses comprennent le

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 4.5 – Dépenses liées aux indemnités d'invalidité

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018 ¹	2018-2019 ¹	2019-2020 ¹	2020-2021 ¹
Indemnité d'invalidité	690,0 \$	1 603,9 \$	1 306,7 \$	115,1 \$	2,8 \$
Indemnité de décès	10,0 \$	17,5 \$	16,9 \$	0,6 \$	0,3 \$
Total : Indemnités²	700,0 \$	1 621,4 \$	1 323,7 \$	115,6 \$	3,0 \$

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Indemnité d'invalidité	2,2 \$	0,8 \$	0,3 \$	0,1 \$	0,0 \$
Indemnité de décès	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Total : Indemnités	2,2 \$	0,8 \$	0,3 \$	0,1 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend le montant supplémentaire unique pour l'indemnité d'invalidité ainsi que le réajustement du taux maximal de l'indemnité d'invalidité.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Indemnité d'invalidité et Pension d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des vétérans et survivants qui reçoivent les deux : Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité.

Tableau 4.6 – Indemnité d'invalidité et Pension d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité¹

Bénéficiaires à double admissibilité	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans	17 225	18 202	19 164	19 811	19 642
Survivants	1 068	1 133	1 280	1 447	1 758
Total : bénéficiaires²	18 293	19 335	20 444	21 258	21 400

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Veuillez noter que les bénéficiaires ci-dessus sont inclus dans les tableaux 4.1 et 4.2 et l'indemnité pour douleur et souffrance.

² Exclut la GRC.

Bénéficiaires des prestations d'invalidité

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'invalidité (pourcentage versé) des vétérans et survivants qui reçoivent une pension d'invalidité ou une indemnité d'invalidité en date du 31 mars 2021.

Les liens ci-dessous mènent aux tableaux des taux pour lesquels les pourcentages sont payés.

Indemnité d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/rates/DA-RATES-2018-FR.pdf>

Pension d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/disability-pension/Disability-Pension-Rates-2018.pdf>

Tableau 4.7 – Bénéficiaires par catégorie d'invalidité en date du 31 mars 2021¹

Catégorie d'invalidité	Vétérans				Survivants
	Pension d'invalidité (PI) seulement	Pension et indemnité d'invalidité	Indemnité d'invalidité (II) seulement	Incapacité absolue	Prestations d'invalidité
Catégorie 1 (98 % – 100 %)	1 911	3 556	2 165	7 632	3 986
Catégorie 2 (93 % – 97 %)	320	578	494	1 392	189
Catégorie 3 (88 % – 92 %)	438	647	590	1 675	255
Catégorie 4 (83 % – 87 %)	479	678	692	1 849	296
Catégorie 5 (78 % – 82 %)	645	730	783	2 158	514
Catégorie 6 (73 % – 77 %)	742	757	933	2 432	433
Catégorie 7 (68 % – 72 %)	893	822	1 116	2 831	597
Catégorie 8 (63 % – 67 %)	1 012	783	1 345	3 140	644
Catégorie 9 (58 % – 62 %)	1 250	860	1 501	3 611	932
Catégorie 10 (53 % – 57 %)	1 363	864	1 897	4 124	896
Catégorie 11 (48 % – 52 %)	2 009	885	2 137	5 031	1 736
Catégorie 12 (43 % – 47 %)	1 828	1 000	2 224	5 052	972
Catégorie 13 (38 % – 42 %)	2 547	1 072	2 830	6 449	1 788
Catégorie 14 (33 % – 37 %)	2 436	1 101	3 009	6 546	2 004
Catégorie 15 (28 % – 32 %)	3 217	1 179	3 888	8 284	3 130
Catégorie 16 (23 % – 27 %)	3 637	1 173	4 283	9 093	3 824
Catégorie 17 (18 % – 22 %)	4 352	1 095	5 648	11 095	4 455
Catégorie 18 (13 % – 17 %)	4 244	982	7 005	12 231	3 492
Catégorie 19 (8 % – 12 %)	5 730	694	10 834	17 258	4 219
Catégorie 20 (5 % – 7 %)	5 137	188	8 526	13 851	4 677
Catégorie 21 (1 % – 4 %)	1 917	15	3 619	5 551	71
Évaluations à zéro	143	1	4	148	1 630
Non disponible	1	0	0	1	0
Total	46 251	19 660	65 523	131 434	40 740

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Inclut la GRC

Tableau 4.8 – Affections les plus fréquentes¹ (pour l'exercice 2020-2021)

Le tableau ci-dessous est basé sur le nombre de vétérans qui ont reçu une décision favorable pour l'affection liée à leur service.

Classement	Tous les vétérans	Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	Vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Vétérans de l'Afghanistan ²
1	Hypoacousie	Hypoacousie	État de stress post-traumatique	État de stress post-traumatique
2	Acouphène	Acouphène	Acouphène	Acouphène
3	État de stress post-traumatique	État de stress post-traumatique	Hypoacousie	Hypoacousie
4	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Ostéoarthrite du genou	Discopathie lombaire
5	Ostéoarthrite du genou	Ostéoarthrite du genou	Ostéoarthrite du genou	Discopathie cervicale
6	Discopathie cervicale	Discopathie cervicale	Discopathie cervicale	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure
7	Lésions intra-articulaires du genou	Lésions intra-articulaires du genou	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Douleurs lombaires mécaniques chroniques
8	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Lésions intra-articulaires du genou	Ostéoarthrite du genou
9	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Lésions intra-articulaires du genou
10	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Ostéoarthrite de la hanche	Dysfonction érectile

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les principales affections sont déterminées par le nombre de vétérans dont l'affection a été jugée relative à leur service.

² Les vétérans de l'Afghanistan sont aussi inclus sous les vétérans des FAC.

Tableau 4.9 – Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées (exercice 2020-2021)

Le tableau ci-dessous représente le nombre de décisions pour chaque affection pour l'exercice 2019-2020. Les décisions sont basées sur la preuve présentée et les exigences législatives en matière d'admissibilité.

Affections	Décisions favorables		Décisions défavorables		Nombre total de décisions
	Nombre de décisions favorables	% de décisions favorables	Nombre de décisions défavorables	% de décisions défavorables	
Acouphène	4 927	90 %	574	10 %	5 501
État de stress post-traumatique	3 475	96 %	140	4 %	3 615
Hypoacousie	2 860	67 %	1 411	33 %	4 271
Troubles dépressifs	794	95 %	45	5 %	839
Discopathie lombaire	731	88 %	96	12 %	827
Ostéoarthrite du genou	588	84 %	108	16 %	696
Ostéoarthrite de la hanche	545	82 %	119	18 %	664
Trouble de l'adaptation	498	94 %	31	6 %	529
Discopathie cervicale	438	76 %	139	24 %	577
Arthrose du genou	414	81 %	98	19 %	512

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 4.10 – Prestations d’invalidité (première demande) – Décisions et taux d’approbation

Le tableau suivant indique le nombre de décisions rendues à l’égard des premières demandes. Veuillez noter qu’une demande peut comporter plusieurs affections.

Premières demandes	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Demandes					
Décisions favorables (demandes approuvées)	15 445	17 648	18 729	20 593	20 773
Décisions défavorables (demandes rejetées)	3 242	3 516	4 131	4 739	3 607
Total : Nombre de demandes – Décisions rendues¹	18 687	21 164	22 860	25 332	24 380
Taux d’approbation en % (registres)	83 %	83 %	82 %	81 %	85 %
Affections					
Affections favorables (demandes approuvées)	22 567	27 715	26 077	29 110	27 497
Affections défavorables (demandes rejetées)	8 281	7 967	8 463	9 161	6 986
Total : Nombre d’affections – Décisions rendues	30 848	35 682	34 540	38 271	34 483
Taux d’approbation en % (affections)	73 %	78 %	75 %	76 %	80 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Une demande peut comporter une ou plusieurs affections.

Indemnité pour blessure grave (IBG)

L’indemnité pour blessure grave est un montant forfaitaire non imposable versé aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui ont subi une blessure liée au service (ou qui ont souffert d’une maladie aiguë) entraînée par un événement unique et soudain lié au service survenu après le 31 mars 2006. Cette indemnité reconnaît la douleur et les souffrances immédiates subies après l’évènement traumatique.

Tableau 4.11 – Bénéficiaires de l’indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l’indemnité

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de bénéficiaires ¹	35	16	9	11	18
Dépenses totales (en millions de dollars)	2.5 \$	1.2 \$	0.7 \$	0.8 \$	1.4 \$
Indemnité pour blessure grave (IBG)	Prévisions ²				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre de bénéficiaires	21	21	21	21	21
Dépenses totales (en millions de dollars)	1,7 \$	1,7 \$	1,7 \$	1,8 \$	1,8 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Le nombre de bénéficiaires est basé sur la date où la demande a été remplie.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d’ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 5 : Programmes de soins de santé

Avantages médicaux et services

Le programme d'avantages de services médicaux offre aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, à leurs survivants et personnes à charge, et à d'autres personnes admissibles des avantages médicaux afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé, en reconnaissance de leur service au Canada. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les appareils prothétiques, y compris leur entretien; des adaptations au domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les médicaments; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages.

Tableau 5.1 – Bénéficiaires des avantages médicaux

Bénéficiaires des avantages médicaux	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Anciens combattants - service de guerre	28 266	23 330	18 548	14 565	10 790
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	51 698	55 422	60 141	63 655	63 940
Total : Nombre de bénéficiaires	79 964	78 752	78 689	78 220	74 730

Bénéficiaires des avantages médicaux	Prévisions ¹				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Anciens combattants - service de guerre	9 700	7 500	5 600	4 200	3 000
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	85 200	90 600	93 200	95 600	97 700
Total : Nombre de bénéficiaires	94 900	98 100	98 800	99 800	100 700

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.2 – Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues par Programme de choix (PDC) et Autres services de santé achetés (ASSA).

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,7 \$	1,6 \$	1,7 \$	1,6 \$	1,4 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	1,3 \$	1,1 \$	0,8 \$	0,7 \$	0,5 \$
PDC 3 – Services audiologiques	44,6 \$	44,1 \$	45,7 \$	41,0 \$	37,9 \$
PDC 4 – Services dentaires	11,4 \$	10,1 \$	9,1 \$	9,9 \$	4,9 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	10,4 \$	10,7 \$	13,1 \$	12,5 \$	12,3 \$
PDC 6 – Services médicaux	3,1 \$	4,2 \$	5,2 \$	6,1 \$	7,2 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	4,9 \$	4,5 \$	4,1 \$	3,9 \$	4,0 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	7,6 \$	6,9 \$	6,8 \$	6,4 \$	4,7 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	2,0 \$	1,8 \$	2,1 \$	2,4 \$	2,4 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance ¹	70,9 \$	66,3 \$	66,2 \$	66,1 \$	71,8 \$
PDC 10 - Cannabis à des fins médicales	63,7 \$	50,8 \$	74,6 \$	85,2 \$	119,0 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	3,5 \$	3,4 \$	3,6 \$	4,2 \$	4,3 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	58,8 \$	71,7 \$	86,7 \$	92,2 \$	91,3 \$
PDC 13 – Équipement spécial	20,7 \$	19,4 \$	19,3 \$	18,0 \$	13,6 \$
PDC 14 – Soins de la vue	3,6 \$	3,2 \$	2,6 \$	2,4 \$	1,6 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux^{2,3}	308,0 \$	299,6 \$	340,9 \$	352,7 \$	375,2 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	203,4 \$	192,3 \$	184,1 \$	173,4 \$	157,2 \$
Déplacements des vétérans	18,2 \$	19,6 \$	22,6 \$	24,8 \$	15,2 \$
Autres ASSA ⁴	60,4 \$	71,7 \$	74,2 \$	79,3 \$	80,0 \$
Sous-total : Reste des ASSA²	282,0 \$	283,7 \$	280,9 \$	277,5 \$	252,4 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA²	590,1 \$	583,3 \$	621,6 \$	630,2 \$	627,6 \$
Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Prévisions ⁵				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,7 \$	1,8 \$	1,8 \$	1,8 \$	1,7 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	0,7 \$	0,7 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,6 \$
PDC 3 – Services audiologiques	48,9 \$	47,6 \$	44,4 \$	40,5 \$	41,5 \$
PDC 4 – Services dentaires	7,6 \$	7,4 \$	7,0 \$	6,8 \$	6,7 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	17,6 \$	19,0 \$	19,9 \$	20,9 \$	21,7 \$
PDC 6 – Services médicaux	9,1 \$	9,8 \$	10,3 \$	10,8 \$	11,2 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	4,7 \$	4,9 \$	5,0 \$	5,3 \$	5,3 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	7,0 \$	7,0 \$	6,9 \$	6,9 \$	6,9 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	3,2 \$	3,4 \$	3,5 \$	3,6 \$	3,7 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance ¹	89,5 \$	98,0 \$	104,8 \$	112,6 \$	115,8 \$
PDC 10 - Cannabis à des fins médicales (CFM) ⁶	185,1 \$	185,1 \$	185,1 \$	185,1 \$	185,1 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	5,6 \$	6,0 \$	6,2 \$	6,5 \$	6,7 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	151,1 \$	177,3 \$	201,2 \$	227,7 \$	237,0 \$
PDC 13 – Équipement spécial	18,7 \$	18,5 \$	18,0 \$	17,6 \$	17,7 \$
PDC 14 – Soins de la vue	2,2 \$	2,1 \$	2,0 \$	1,9 \$	1,9 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux^{2,3}	552,7 \$	588,5 \$	616,9 \$	648,6 \$	663,4 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	162,6 \$	155,8 \$	150,6 \$	146,2 \$	142,5 \$
Déplacements des vétérans	35,3 \$	39,2 \$	44,9 \$	51,2 \$	53,4 \$
Autres ASSA ⁴	94,5 \$	95,2 \$	95,9 \$	95,9 \$	95,9 \$
Sous-total : Reste des ASSA²	292,5 \$	290,2 \$	291,4 \$	293,2 \$	291,8 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA²	840,9 \$	874,2 \$	903,5 \$	936,7 \$	950,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les médicaments sur ordonnance n'incluent pas le coût du remboursement du cannabis à des fins médicales (CFM).

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

³ Les dépenses liées aux avantages médicaux incluent un rajustement pour correspondre au système financier de Freebalance.

⁴ Autres ASSA inclus : les services des professionnels des soins de santé, les services du Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé, les cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel; et autres dépenses de services connexes, tels que les avis médicaux, les dépenses liées au recouvrement des coûts des gouvernements étrangers et les primes d'assurance-maladie.

⁵ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁶ La croissance rapide de l'utilisation du CFM par les vétérans, combinée à l'introduction de la Politique de remboursement du cannabis d'ACC en 2017, a rendu les modèles de régression peu fiables à long terme. Par conséquent, les prévisions relatives au CFM ont été plafonnées en 2019-2020 et seront mises à jour au cours des périodes de prévision futures à mesure que le programme se stabilisera. En raison d'un changement à la méthodologie au cours du prochain cycle des prévisions, la ligne de stabilisation et les comptes pour les tendances récentes des données du CFM ont été supprimés.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) accorde aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, aux survivants et aux principaux dispensateurs de soins une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et à des services d'entretien du terrain.

Tableau 5.3 – Bénéficiaires du PAAC

Bénéficiaires du PAAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Anciens combattants - Service de guerre	21 497	17 548	13 910	11 668	9 137
Anciens combattants - Vétérans des Forces armées canadiennes	32 912	35 807	38 822	42 022	44 399
Sous-total : Vétérans	54 409	53 355	52 732	53 690	53 536
Survivants	36 445	34 931	33 094	30 165	28 173
Nombre total de bénéficiaires du PAAC¹	90 854	88 286	85 826	83 855	81 709

Bénéficiaires du PAAC	Prévisions ²				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Anciens combattants - Service de guerre	7 000	5 400	4 100	3 000	2 200
Anciens combattants - Vétérans des Forces armées canadiennes	55 700	57 900	60 000	61 900	63 700
Sous-total : Vétérans	62 600	63 300	64 100	65 000	65 900
Survivants	28 400	27 700	27 000	26 400	25 900
Nombre total de bénéficiaires du PAAC¹	91 000	91 000	91 100	91 400	91 800

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.4 – Dépenses liées au PAAC

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues selon les services et les avantages compris dans le PAAC.

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Soins ambulatoires	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0.1 \$
Services de santé et de soutien	0,9 \$	1,1 \$	1,6 \$	2,1 \$	1.4 \$
Accès à des services d'alimentation	6,0 \$	5,2 \$	4,8 \$	4,5 \$	4.6 \$
Services de soins personnels	25,0 \$	25,6 \$	27,4 \$	26,9 \$	29.1 \$
Entretien ménager ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0.0 \$
Entretien du terrain ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0.0 \$
Transport à des fins sociales	0,7 \$	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$	0.2 \$
Adaptation du domicile	1,5 \$	1,7 \$	2,3 \$	2,8 \$	2.8 \$
Soins en établissement pour adultes ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0.0 \$
Soins intermédiaires	46,7 \$	44,6 \$	38,4 \$	34,6 \$	33.7 \$
Sous-total : contributions²	81,3 \$	79,1 \$	75,3 \$	71,5 \$	71.9 \$
Subventions d'entretien ménager et d'entretien du terrain ²	268,8 \$	265,5 \$	266,9 \$	267,6 \$	267.1 \$
Total : Dépenses liées au PAAC²	350,2 \$	344,6 \$	342,2 \$	399,2 \$	339.1 \$

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Soins ambulatoires	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0.3 \$
Services de santé et de soutien	2,6 \$	2,7 \$	2,9 \$	3,1 \$	3.3 \$
Accès à des services d'alimentation	4,3 \$	4,3 \$	4,2 \$	4,3 \$	4.3 \$
Services de soins personnels	31,3 \$	33,3 \$	35,5 \$	38,1 \$	38.3 \$
Transport à des fins sociales	0,2 \$	0,2 \$	0,1 \$	0,1 \$	0.1 \$
Adaptation du domicile	3,4 \$	3,7 \$	3,9 \$	4,1 \$	4.4 \$
Soins en établissement pour adultes ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0.0 \$
Soins intermédiaires	38,3 \$	39,2 \$	40,5 \$	41,9 \$	43.4 \$
Sous-total : contributions²	80,4 \$	83,7 \$	87,5 \$	91,9 \$	94.1 \$
Services d'entretien ménager (subventions)	217,1 \$	224,7 \$	232,8 \$	241,9 \$	251.9 \$
Services d'entretien du terrain (subventions)	85,8 \$	91,0 \$	96,4 \$	102,2 \$	108.3 \$
Sous-total : subventions	303,0 \$	315,7 \$	329,3 \$	344,2 \$	360.2 \$
Total : Dépenses liées au PAAC²	383,4 \$	399,4 \$	416,8 \$	436,1 \$	454.4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Certains chiffres sont trop faibles pour arrondir au million et sont donc indiqués comme étant 0,00 \$.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Soins de longue durée (SLD)

Dans le cadre du Programme de soins de longue durée et du volet Soins Intermédiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère offre un soutien financier aux vétérans ayant servi en temps de guerre et aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont besoin des soins de longue durée/soins en foyer de soins infirmiers ou de soins de courte durée (de répit).

Les responsables de ces programmes travaillent en collaboration avec les autorités sanitaires provinciales, régionales et locales et les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce que les vétérans soient soutenus financièrement dans un cadre convenable de soins de longue durée répondant à leurs besoins de soins particuliers.

Pour être admissibles à un soutien financier, les vétérans doivent avoir été jugés par un professionnel de la santé comme ayant besoin de soins de longue durée et doivent répondre aux critères d'admissibilité liés au service.

Les vétérans admissibles peuvent recevoir un soutien financier dans deux types d'établissements (lits) de soins de longue durée :

Des **lits communautaires** qui sont répartis dans des foyers de soins et des établissements de soins de longue durée ou d'autres établissements de soins qui se trouvent dans de nombreuses communautés au Canada. Ces lits peuvent être financés par l'entremise d'ASSA ou du PAAC, selon l'admissibilité du vétéran.

Des **lits réservés**, aussi appelés des lits d'accès prioritaire, qui sont répartis dans plus de 160 établissements de soins de santé à l'égard desquels le Ministère a conclu une entente contractuelle avec la province, l'autorité sanitaire ou l'établissement afin que les vétérans ayant servi en temps de guerre aient un accès prioritaire à un nombre déterminé de lits. Ces lits sont financés exclusivement par l'affectation pour les ASSA.

Le type d'établissement dans lequel les vétérans peuvent recevoir un soutien du Ministère varie selon le type de service militaire, le lieu du service militaire, le revenu, le besoin de soins de santé, et si le besoin de soins de longue durée est attribuable à une invalidité/maladie liée au service.

Certains foyers de soins et d'autres établissements de soins de longue durée fournissent des soins aux vétérans dans des lits réservés et dans des lits communautaires au sein d'un même établissement.

Tableau 5.5 – Soins de longue durée (SLD) - Bénéficiaires et dépenses

Types d'établissements	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	2 157	1 810	1 525	1 285	946
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	1 247	1 288	1 027	928	718
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du PAAC)	2 326	2 012	1 969	1 776	1 470
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	5 730	5 110	4 521	3 989	3 134
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	183,1 \$	175,6 \$	169,0 \$	160,4 \$	147,0 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	20,3 \$	16,8 \$	15,1 \$	13,0 \$	10,2 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du PAAC)	46,7 \$	44,6 \$	38,4 \$	34,6 \$	33,7 \$
Sous-total : Financement des établissements de SLD	250,1 \$	237,0 \$	222,5 \$	208,0 \$	190,9 \$
Dépenses additionnelles : Hôpital Sainte-Anne (HSA) ²	55,7 \$	4,9 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Total : Financement des établissements de SLD	305,8 \$	241,9 \$	222,5 \$	208,0 \$	190,9 \$
Types d'établissements	Prévisions ³				
	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	844	651	494	368	270
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	640	519	425	347	289
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du PAAC)	1 638	1 577	1 538	1 522	1 521
Total : Vétérans prévus un lit de SLD	3 122	2 747	2 457	2 237	2 080
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	152,7 \$	147,5 \$	143,5 \$	140,1 \$	137,4 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	9,9 \$	8,3 \$	7,1 \$	6,0 \$	5,2 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du PAAC)	38,3 \$	39,2 \$	40,5 \$	41,9 \$	43,4 \$
Total : Financement prévu des établissements de SLD⁴	200,9 \$	195,0 \$	191,1 \$	188,1 \$	185,9 \$

Nota : Les lits réservés sont financés par l'entremise des ASSA, tandis que les lits dans un établissement communautaire sont financés par l'entremise des ASSA et du PAAC.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité pour les lits dans un établissement du Ministère à l'Hôpital Sainte-Anne (HSA) a été transférée à la province de Québec; ces lits sont maintenant des lits réservés.

² Les montants qui ont été payés à l'HSA font partie des coûts de transfert négociés. Les allocations quotidiennes pour les vétérans résidents admissibles sont incluses dans les lits réservés.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁵ Les totaux peuvent ne pas s'additionner correctement en raison de l'arrondissement des chiffres.

Réadaptation et services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants

Le programme de réadaptation fournit, en fonction de leurs besoins, des services de réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle ainsi qu'un service d'aide aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont été libérés pour raisons médicales ou dont les besoins sont principalement attribuables au service, afin de les aider, ainsi que leur famille, à réintégrer la vie après le service militaire. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

Tableau 5.6 – Programme de réadaptation : Bénéficiaires¹ admissibles et dépenses liées au

Bénéficiaires du programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans	11 600	13 058	13,570	13,987	14 208
Survivants/conjoints	187	175	179	212	169
Total : Nombre de vétérans et de survivants	11 787	13 233	13,749	14,199	14 377
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ^{2,4}	33,5 \$	43,6 \$	53,2 \$	62,1 \$	65.5 \$

Bénéficiaires du programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Prévisions ³				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Vétérans	14 400	14 700	15 000	15 300	15 600
Survivants/conjoints	220	230	240	240	240
Total : Nombre de vétérans et de survivants	14 620	14 930	15 240	15 540	15 840
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ^{2,4}	89,2 \$	92,9 \$	96,9 \$	101,1 \$	105.5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre (ne bénéficient peut-être pas de fonds d'ACC).

² Les dépenses liées à la réadaptation comprennent les services de soutien des vétérans et sont pour la pleine année (ou jusqu'à la fin de trimestre).

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les dépenses sont déclarées sous Réadaptation et Services de soutien aux vétérans de la NCAC depuis l'exercice 2018-2019.

Chapitre 6 : Avantages financiers

Le programme des avantages financiers apporte un soutien économique aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes (FAC), aux survivants, aux conjointes ou conjoints de fait et aux personnes à leur charge pour contrer les répercussions économiques d'une fin de carrière militaire, ou d'une blessure ou d'un décès lié au service sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux et celles qui sont admissibles au programme de réadaptation; ceux et celles qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux et celles qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux et celles qui ont touché une indemnité d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnisation est offerte sous forme de prestations mensuelles de soutien du revenu.

Allocation pour perte de revenus

Ce programme d'allocation pour perte de revenus reconnaît les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou qu'un handicap imputable au service peuvent avoir sur la capacité des vétérans des Forces armées canadiennes à générer des revenus à la suite de leur libération des Forces armées canadiennes. Dans le but d'assurer que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits, les vétérans des FAC prenant part au programme de réadaptation d'ACC reçoivent une allocation de remplacement de revenu mensuelle garantissant que leur traitement ne tombe pas sous le seuil de 90 % du salaire brut qu'ils recevaient avant de quitter les Forces. Dans l'éventualité où un vétéran participant au programme de réadaptation se trouvait dans l'incapacité d'occuper un emploi lucratif et convenable, une allocation lui serait versée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour perte de revenus est l'un des six avantages financiers remplacés par la prestation de remplacement du revenu.

Tableau 6.1 – Bénéficiaires¹ de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2019-2020
Allocation temporaire	7 375	9 193	7 729	-	-
Allocation prolongée	4 250	5 677	9 805	-	-
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)	11 625	14 870	17 534	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	269,9 \$	420,1 \$	527,7 \$	13,9 \$	7,0 \$

Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation	Prévisions ^{2,3}				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Allocation temporaire	-	-	-	-	-
Allocation prolongée	-	-	-	-	-
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)⁴	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	6,3 \$	5,6 \$	5,1 \$	4,6 \$	4,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus désignent les vétérans et survivants qui ont un statut « en paiements » en date du 31 mars ou à la fin du

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des

³ Les dépenses sont prévues pour tenir compte des nouveaux calculs, des rajustements ou des demandes de révision pour les clients qui étaient inscrits au

⁴ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

Le programme d'Allocation pour incidence sur la carrière tient compte des répercussions économiques pour les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui doivent vivre avec une invalidité grave et permanente attribuable au service en ce qui concerne leur capacité à trouver un emploi et leurs chances d'avancement professionnel. Le programme vise à garantir que les vétérans des FAC frappés d'une invalidité grave et permanente jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui perçoivent une pension d'invalidité en raison de problèmes de santé physique ou mentale causant une invalidité grave et permanente et dont les services de réadaptation ont été approuvés. Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC) afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour incidence sur la carrière a été remplacée par l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance.

L'autre partie de l'allocation pour incidence sur la carrière qui reconnaît et indemnise les vétérans pour les obstacles qui les empêchent de faire la transition à la vie après le service en raison d'une déficience permanente et grave liée au service deviendra la nouvelle indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance. Il y aura trois niveaux qui se traduiront par le versement de paiements à vie non imposable aux vétérans. Cette mesure s'inscrit au titre de Prestations d'invalidité.

Tableau 6.2 – Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires de l'AIC et dépenses liées à l'allocation	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Bénéficiaires de l'AIC	6 011	7 801	12 805	-	-
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	3 410	4 372	6 956	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	79,7 \$	123,1 \$	189,0 \$	0,0 \$	0,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS)

Le programme de prestation de retraite supplémentaire offre une compensation aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) admissibles qui ne sont pas à même de contribuer à un régime de pension en raison de leur incapacité à travailler après leur libération des FAC. Pour être jugés admissibles, les vétérans doivent souffrir d'une invalidité totale et permanente conformément à l'évaluation réalisée dans le cadre du programme de réadaptation d'ACC et avoir droit à des allocations pour perte de revenus à long terme. Un montant forfaitaire équivalant à 2 % du montant total de l'allocation pour perte de revenus perçue par un vétéran est généralement payé lorsque celui-ci atteint l'âge de 65 ans. Cette prestation peut être versée aux survivants d'un vétéran dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) ont été regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.3 – Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation¹

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Bénéficiaires (vétérans)	76	79	151	10 333	181
Dépenses (en milliers de dollars)	306 \$	312 \$	613 \$	40 592 \$	909 \$

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Prévisions ^{2,3}				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Bénéficiaires (vétérans)	140	-	-	-	-
Dépenses (en milliers de dollars)	764 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) avant le 1^{er} avril 2019 ont reçu ce qu'ils avaient accumulé au titre de la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ La prévision des dépenses tient compte des clients qui n'ont pas reçu leur paiement en 2019-2020.

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)

L'allocation de sécurité du revenu de retraite est une prestation mensuelle qui assure aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) ayant une invalidité moyenne ou une invalidité grave et aux survivants admissibles une stabilité financière à vie. L'allocation est versée à partir de l'âge de 65 ans et complète le revenu annuel total d'un vétéran jusqu'à concurrence d'au moins 70 % de ce qu'il recevait sous forme de prestations financières d'ACC. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) ont été regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.4 – Bénéficiaires de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et dépenses liées à l'allocation

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de bénéficiaires	72	124	183	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	0,5 \$	0,9 \$	1,6 \$	0,1 \$	0,0 \$

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Prévisions ^{1,2}				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre de bénéficiaires	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les dépenses sont prévues pour tenir compte des demandes en suspens qui ont été présentées avant le 1^{er} avril 2019 par les clients et des nouveaux calculs ou rajustements effectués pour les clients qui étaient inscrits au programme avant le 1^{er} avril 2019.

Programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes (ASRFC)

L'allocation de soutien du revenu des Forces armées canadiennes vise à garantir que les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui y sont admissibles jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels tandis qu'ils recherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans des FAC qui ont achevé avec succès le programme de réadaptation d'ACC et qui ont la capacité de trouver un emploi lucratif, mais qui n'en ont pas encore trouvé un. Les survivants et les orphelins d'un vétéran sont également admissibles sous certaines conditions. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes de même que la prestation de remplacement du revenu s'inscrivent au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.5 – Bénéficiaires de l'ASRFC et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Bénéficiaires	64	78	86	95	106
Dépenses (en millions de dollars)	1,1 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,9 \$	2,1 \$

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Prévisions ¹				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Bénéficiaires	125	140	150	160	165
Dépenses (en millions de dollars)	2,7 \$	3,0 \$	3,3 \$	3,5 \$	3,8 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme d'allocations aux anciens combattants (AAC)

Le programme d'allocations aux anciens combattants (AAC) représente une forme d'aide financière offerte aux vétérans, aux vétérans de la marine marchande et aux civils admissibles et à leurs survivants, à leurs personnes à charge et à leurs orphelins. En reconnaissance des services rendus en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent régulièrement une allocation mensuelle afin de pouvoir subvenir à leurs besoins de base. L'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un vétéran ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, du revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'AAC.

Tableau 6.6 – Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants

Bénéficiaires du programme d'AAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans	355	323	274	198	148
Survivants	1 796	1 572	1 376	1 193	1 026
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	2 151	1 895	1 650	1 391	1 174

Bénéficiaires du programme d'AAC	Prévisions ¹				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Vétérans	130	110	90	70	60
Survivants	940	840	740	660	590
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	1 080	950	830	730	650

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 6.7 – Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Vétérans	1,0 \$	1,1 \$	1,2 \$	0,7 \$	0,5 \$
Survivants	5,5 \$	5,0 \$	4,6 \$	3,9 \$	3,4 \$
Paiements en vertu de la Loi d'exécution du budget	-	-	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Dépenses liées aux AAC¹	6,5 \$	6,1 \$	5,7 \$	4,6 \$	3,9 \$

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Prévisions ²				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Vétérans	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,2 \$
Survivants	3,2 \$	2,9 \$	2,6 \$	2,4 \$	2,1 \$
Dépenses liées aux AAC¹	3,7 \$	3,3 \$	3,0 \$	2,7 \$	2,4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 7 : Santé mentale

Anciens Combattants Canada (ACC) offre une vaste gamme de services de santé mentale et un soutien aux vétérans et à leur famille. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre croissant de vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'un trouble de santé mentale.

Tableau 7.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'une invalidité

Vétérans	Chiffres réels en date du 31 mars 2021				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Service de guerre	925	751	627	505	387
Forces armées canadiennes (FAC)	18 826	21 872	24 676	27 470	30 949
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	4 469	5 107	5 848	6 790	8 315
Code de service manquant	1	4	0	0	0
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) souffrant d'un problème psychiatrique diagnostiqué (y compris l'état de stress post-traumatique [ESPT])	24 221	27 734	31 151	34 765	39 651
Service de guerre	622	509	436	366	284
FAC	13 342	15 232	16 893	18 623	20 876
GRC	3 658	4 187	4 780	5 549	6 877
Code de service manquant	1	2	0	0	0
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) diagnostiqué avec ESPT	17 623	19 930	22 109	24 538	28 037

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 7.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le sexe en date de mars 2021

Âge	Hommes ¹	Femmes	Inconnu	Total	% selon l'âge
Moins de 30 ans	553	202		755	2 %
De 30 à 39 ans	5 653	1 087	1	6 741	17 %
De 40 à 49 ans	7 896	2 011	1	9 908	25 %
De 50 à 59 ans	11 046	2 316	10	13 372	34 %
De 60 à 69 ans	5 352	815	8	6 175	16 %
70 ans ou plus	2 604	86	10	2 700	7 %
Total	33 104	6 517	30	39 651	100 %
% selon le sexe	83 %	16 %	0 %	100 %	

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Inclut ceux dont on ignore s'ils sont des hommes ou des femmes.

Tableau 7.3 Santé mentale - faits en bref en date de mars 2021

FAITS EN BREF
29 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'ACC ont une prestation d'invalidité pour un problème psychiatrique diagnostiqué qui est lié au service.
71 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale souffrent d'un ESPT.
54 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale sont mariés ou ont un conjoint de fait.
25 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale sont aussi admissibles au programme de réadaptation.
43 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale reçoivent des avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 8 : Vétérans d'Afghanistan

Le drapeau canadien a été mis en berne pour la dernière fois en Afghanistan le 12 mars 2014. Plus de 40 000 membres des Forces armées canadiennes (FAC) ont été déployés dans le cadre de cette mission, soit le plus important déploiement depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les tableaux suivants fournissent des détails démographiques concernant les vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages et des services d'Anciens Combattants Canada (ACC).

Tableau 8.1 Membres déployés en l'Afghanistan (uniques)

Type de service	En date de mars 2014
Membres - Force régulière	34 640
Membres - Première réserve	5 386
Total	40 026

Source : Forces armées canadiennes – État-major interarmées stratégique, Données par rapport aux déploiements 2001-2013, 31 mars 2014.

Tableau 8.2 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages d'ACC

Vétérans d'Afghanistan	Chiffres réels en date du 31 mars 2021					% de la population de vétérans des FAC
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Service en Afghanistan déterminé ¹	14 978	16 432	17 802	19 368	21 540	3 %
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ² (inclus dans le total ci-dessus)	9 357	10 551	11 645	12 659	13 735	2 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

² Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 8.3 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) par âge - mars 2021

Âge	Service en Afghanistan déterminé ¹	% selon l'âge	Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ²	% selon l'âge
Moins de 30 ans	174	1 %	116	1 %
De 30 à 39 ans	5 858	27 %	4 240	31 %
De 40 à 49 ans	7 114	33 %	4 664	34 %
50 ans ou plus	8 394	39 %	4 715	34 %
Total	21 540	100 %	13 735	100 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

² Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 8.4 Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité¹ par catégorie d’invalidité - mars 2021

Catégorie d’invalidité	Pension et indemnité d’invalidité	Pourcentage
78 % et plus	3 717	27 %
De 53 % à 77 %	3 361	24 %
De 28 % à 52 %	3 558	26 %
De 5 % à 27 %	2 895	21 %
De 1 % à 4 %	201	1 %
Admissibilité seulement	3	0 %
Total	13 735	100 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prestations d’invalidité pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 8.5 Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité¹ – Troubles de santé mentale

Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité	Mars 2017	Mars 2018	Mars 2019	Mars 2020	Mars 2021
Pour un trouble de santé mentale	5 800	6 732	7 578	8 334	9 260
Pour l’état de stress post-traumatique (ESPT)	4 833	5 598	6 219	6 837	7 543

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prestations d’invalidité pour les troubles de santé mentale liées au service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 8.6 Vétérans d’Afghanistan - faits en bref - mars 2021

FAITS EN BREF
73 % des militaires déployés ont effectué une période de service en Afghanistan, 21 % en ont effectué deux et 6 %, trois ou plus.
90 % des militaires déployés en Afghanistan étaient des hommes et 10 %, des femmes.
19 % des vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui reçoivent des avantages d’ACC comptent un service en Afghanistan.
12 % des vétérans des FAC qui reçoivent des avantages d’ACC reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan.
67 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale.
55 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour l’état de stress post-traumatique (ESPT).
23 % des militaires déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale lié à leur service en Afghanistan.
19 % des militaires déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour l’état de stress post-traumatique (ESPT) lié à leur service en Afghanistan.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 9 : Prestation de service

Tableau 9.1 Vétérans en gestion de cas - mars 2021

Le tableau 10.1 présente le volume de vétérans qui bénéficiaient des services de gestion de cas individualisée et le nombre de gestionnaires de cas offrant ces services.

Région ¹	Gestionnaires de cas touchés ²	Vétérans en gestion de cas ^{4,5}	Nombre moyen de vétérans par gestionnaire de cas
Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick de l'Île-Prince-Édouard et de la Gaspésie	62.0	2,161	34.9
Nouvelle-Écosse ³	61.0	2,297	37.7
Québec	86.0	2,668	31.0
Région de la capitale nationale	62.0	2,088	33.7
Centre de l'Ontario	47.0	1,539	32.7
Sud-Ouest de l'Ontario	45.0	1,419	31.5
Prairies	65.0	2,441	37.6
La Colombie-Britannique et le Nord	48.0	1,725	35.9
Total national	476.0	16,338	34.3

Source : Secteur de la prestation des services

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ La structure organisationnelle des bureaux en région a été modifiée le 1^{er} avril 2019. Le tableau reflète la structure organisationnelle actuelle des bureaux en région.

² On entend par « gestionnaires de cas désignés » les gestionnaires de cas à qui on a assigné des plans d'intervention ouverts dans le Réseau de prestation des services aux clients

³ Le secteur de la Nouvelle-Écosse inclut les vétérans qui font l'objet d'une gestion de cas et qui ont servi en pays étrangers.

⁴ Les clients manquants/inconnus ne sont pas inclus (3 clients ont des bureaux de zone/zone manquants/inconnus).

⁵ Dans ce tableau, les chiffres concernant les clients faisant l'objet d'une gestion de cas représentent tous les clients faisant l'objet d'une gestion de cas. Les chiffres dans le tableau 1.5 représentent les vétérans uniquement.

Tableau 9.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie

Ce tableau présente les volumes d'appels annuels reçus, traités et abandonnés par l'entremise de la ligne sans frais d'ACC (1-866-522-2022). Le pourcentage du taux de réponse (%) calcule la portion d'appels reçus auxquels on a répondu et le pourcentage du niveau de service (%), et la portion d'appels auxquels on a répondu en moins de deux minutes.

Résultats	2016-2017 ¹	2017-2018 ¹	% de variation 2016-2017 à 2017-2018	2018-2019 ¹	% de variation 2017-2018 à 2018-19	2019-2020 ¹	% de variation 2018-2019 à 2019-2020	2020-2021 ^{1,3}	% de variation 2019-2020 à 2020-2021
Appels reçus	592,874	586,107	-1.1%	594,717	1.5%	561,930	-5.5%	434,846	-22.6%
Appels auxquels on a répondu	543,446	524,258	-3.5%	492,199	-6.1%	524,462	6.6%	416,792	-20.5%
Appels abandonnés	49,428	61,849	25.1%	98,081	58.6%	37,468	-61.8%	18,054	-51.8%
% du taux de réponse	92 %	89 %		83 %		93 %		96 %	
% du niveau de service ²	66 %	62 %		36 %		73 %		85 %	
% du niveau de service de Medavie ³	74 %	73 %		75 %		63 %		71 %	

Source : Secteur de la prestation des services

¹ Appels reçus incluent les appels de Médavie transférés au deuxième palier ou les appels interrompus.

² Le niveau de service du RNCA correspond à la portion (%) d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de deux minutes.

³ La qualité du service de Medavie repère le pourcentage d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de 120 secondes. Cette norme était établie à 45 secondes, mais a été changée en avril 2020.

Mon dossier ACC

Mon dossier ACC est une application Web authentifiée et sécuritaire qui permet aux vétérans, ainsi qu'aux membres des FAC et de la GRC, d'accéder aux services d'ACC à tout moment et de n'importe quel endroit. Les membres de la famille qui reçoivent des avantages directement d'ACC peuvent également s'inscrire à Mon dossier ACC.

Par l'intermédiaire de Mon dossier ACC, les vétérans peuvent présenter des demandes en ligne pour les avantages et services d'ACC, télécharger les documents à l'appui de leurs demandes, effectuer le suivi de leurs demandes, recevoir de la correspondance en ligne (formulaires et lettres), consulter un sommaire de leurs avantages d'ACC, ainsi que communiquer directement avec le personnel d'ACC au moyen de la messagerie sécurisée.

Tableau 9.3 Utilisateurs de Mon dossier ACC

Utilisateurs de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2021			% de variation 2019-2020 à 2020-2021
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Nombre total d'utilisateurs de Mon dossier ACC	91 239	110 266	125 342	13,7 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 9.4 Usage de Mon dossier ACC (ouvertures de session)

Usage de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			% de variation 2019-2020 à 2020-2021
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Nombre total d'ouvertures de session	2 331 383	2 600 034	2 359 229	-9,3 %

Source : La Direction des services en ligne

Chapitre 10 : Appels – Pensions et prestations d’invalidité

Bureau de services juridiques des pensions (BSJP)

Le Bureau de services juridiques des pensions (BSJP) est une organisation juridique nationale qui fait partie d’ACC, et dont la principale fonction est d’offrir, sans frais, des services de consultation et de représentation aux personnes insatisfaites des décisions rendues par ACC concernant leurs demandes d’admissibilité aux pensions ou prestations d’invalidité ou toute évaluation d’affectations ouvrant déjà droit à pension. Créé en 1971, le Bureau offre aux clients d’Anciens Combattants partout au pays des services d’avocats jouissant du même secret professionnel entre l’avocat et son client que les avocats du secteur privé.

Tableau 10.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions

Type de cas	Mars 2017	Mars 2018	Mars 2019	Mars 2020	Mars 2021
Révisions ministérielles terminées ¹	2 168	2 222	3 837	3 444	949
Cas présentés au TACRA ²	3 255	2 603	2 016	2 981	2 734
Cas déconseillés ³	5 210	5 212	4 285	4 981	3 152
Nombre total de cas réglés par le BSJP	10 633	10 037	10 138	11 406	6 835

Source : Le Bureau de services juridiques des pensions.

¹ Révision ministérielle : Si un client peut présenter de nouveaux éléments de preuve après qu’une décision défavorable a été rendue et dont il n’est pas satisfait, il peut être possible de présenter une demande de révision ministérielle par écrit pour faire réévaluer sa demande par ACC.

² Cas présentés au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] : Si un client n’est pas satisfait d’une décision prise par le Ministère ou le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA], il a le droit de faire appel de la décision auprès du TACRA. Les avocats-conseils du Bureau offriront des avis juridiques aux clients en vue de l’appel et les représenteront devant le comité d’examen ou d’appel.

³ Cas déconseillés : Si après avoir soigneusement examiné les documents, l’avocat-conseil conclut que la demande n’est pas fondée, il conseille les clients en conséquence. La décision finale revient toutefois au client, et il doit décider de poursuivre les démarches ou non. Les « cas déconseillés » constituent les réclamations dans le cadre desquelles les clients acceptent le conseil de leur avocat-conseil, soit de ne pas procéder à la révision ministérielle ou par le TACRA.

Chapitre 11 : Ressources humaines

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équivalents temps plein (ETP) utilisés par Anciens Combattants Canada à chaque exercice financier depuis 1994-1995.

Tableau 11.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique]

Exercice	ETP au Ministère ^{1,2}
1994-1995	3 297
1995-1996	3 137
1996-1997	3 056
1997-1998	3 042
1998-1999	3 037
1999-2000	3 154
2000-2001	3 212
2001-2002	3 403
2002-2003	3 394
2003-2004	3 350
2004-2005	3 354
2005-2006	3 544
2006-2007	3 555
2007-2008	3 717
2008-2009	3 904
2009-2010	3 840
2010-2011	3 753
2011-2012	3 623
2012-2013	3 370
2013-2014	3 085
2014-2015	2 907
2015-2016 ³	3 010 (incl. l'Hôpital Sainte-Anne [HSA]) 2 272 (excl. HSA)
2016-2017	2 635
2017-2018	2 730
2018-2019	2 869
2019-2020	3 198
2020-2021	3 455

Nota : En date du 1^{er} septembre 2021, 171 employés d'Anciens Combattants Canada (ACC) s'identifiaient comme étant des membres, actuels ou anciens, des Forces armées canadiennes (FAC).

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Rapports de fin d'exercice (de 2004-2005 à 2015-2016); avant 2004-2005, le nombre d'ETP est indiqué dans les Rapports ministériels sur le rendement (RMR).

² Les données ETP n'incluent pas les employés du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA).

³ Le 31 mars 2016, l'HSA faisait encore partie d'Anciens Combattants Canada. Le 1^{er} avril 2016, la responsabilité a été transférée à la province de Québec. Dans le tableau 11.1, les données pour les années précédentes incluent l'HSA.